



Bureau du Secrétaire général

Réf.: 2018-10-D-57-fr-1

Orig.: EN

Déclaration de confidentialité pour le personnel détaché¹

Les membres du personnel directeur (Directeurs, Directrices et Directeurs adjoints, Directrices adjointes), d'enseignement et de surveillance et du personnel d'encadrement détachés auprès des Ecoles européennes par leurs autorités nationales, tels que définis à l'article 1 du Statut du personnel détaché des Ecoles européennes

Ecole européenne de Bruxelles I Déclaration de confidentialité pour le personnel détaché

Table des matières

1.	Quelles sont les données à caractère personnel recueillies par l'Ecole?	3
2.	Quelles sont les finalités du traitement des données à caractère personnel ?	3
3.	Sur quelle base juridique se fonde le traitement de ces données ?	4
4.	Qui a accès à vos données personnelles et avec qui les partageons-nous?	5
5.	Combien de temps vos données seront-elles conservées ?	6
6.	Quelles sont les mesures prises pour protéger vos données personnelles ?	7
7.	Quels sont vos droits?	7
8.	Qui devez-vous contacter en cas de plainte?	7
9.	Changements apportés à cette Déclaration de Confidentialité	7

En vigueur à compter du 25 mai 2018

L'Ecole européenne (ci-après dénommée « l'Ecole ») s'engage à respecter votre vie privée et à satisfaire aux exigences du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après dénommé « RGPD »).

L'expression « données à caractère personnel » désigne toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable (dénommée « personne concernée »). Dans l'Ecole, les personnes concernées sont notamment le personnel, les élèves et les représentants légaux/parents.

Selon l'Article 4 (7) du RGPD, le « responsable du traitement » est la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du traitement. Sachant que chaque Ecole Européenne possède sa propre personnalité juridique², le Directeur³ de chaque Ecole est considéré comme la personne responsable.

La présente Déclaration de confidentialité vous informe sur la façon dont l'Ecole traite les informations qu'elle recueille à votre sujet pendant le processus de sélection et de recrutement ainsi que pendant votre relation contractuelle avec l'Ecole. Elle décrit les types de données à caractère personnel que l'Ecole est susceptible de recueillir à votre sujet, elle explique comment celle-ci traite ces données personnelles, et elle précise quels sont vos droits concernant la collecte de ces données.

2018-10-D-57-fr-1 2/7

_

² Article 6 de la Convention portant Statut des Ecoles européennes

³ Coordonnées : UCC-DIRECTOR@eursc.eu

1. Quelles sont les données à caractère personnel recueillies par l'Ecole?

L'Ecole devra avoir accès aux données à caractère personnel suivantes et les traiter :

- Coordonnées : vos nom et prénom, adresse, numéro de téléphone et adresse e-mail
- Informations utiles au recrutement: vos compétences, aptitudes, expérience professionnelle et formation (par exemple votre CV à jour au format Europass), vos emplois précédents, les détails relatifs à votre formation, vos diplômes et qualifications, les références de tiers, vos condamnations pénales et délits

Informations relatives aux RH :

- Renseignements sur votre présence
- Gestion de votre performance
- Formations
- Gestion des conflits et de la discipline
- Emploi, rémunération, pensions et indemnités
- Santé et bien-être
- Réaffectation.

2. Quelles sont les finalités du traitement des données à caractère personnel ?

L'Ecole recueillera, utilisera, conservera et traitera vos données personnelles pour votre détachement et pour se conformer à ses obligations légales.

L'Ecole traitera vos données personnelles aux fins suivantes :

- Pour communiquer avec vous, dans le cadre de ses activités de recrutement;
- Pour déterminer les conditions dans lesquelles vous travaillez pour nous, et pour l'administration générale de votre détachement;
- Pour vous payer et prendre des décisions au sujet de la révision de votre salaire et de votre rémunération;
- Pour vous offrir des avantages liés à votre détachement;
- Pour la gestion organisationnelle et la planification stratégique, notamment la comptabilité et les audits;
- Pour évaluer votre performance, la gérer et déterminer nos exigences relatives à celle-ci, et pour évaluer les qualifications nécessaires pour un poste ou une tâche en particulier, notamment pour prendre des décisions concernant les promotions;
- Pour recueillir des éléments de preuve et pour toute autre mesure relative à d'éventuelles questions et audiences disciplinaires;
- Pour prendre des décisions au sujet de la poursuite de votre détachement :
- Pour prendre les dispositions nécessaires lorsqu'il faut mettre fin à votre détachement;

2018-10-D-57-fr-1 3/7

- Pour vous proposer des formations ;
- Pour traiter les litiges qui vous concernent, vous ou d'autres employés et sous-traitants, y compris les accidents du travail;
- Pour vérifier votre aptitude au travail et gérer vos absences pour maladie;
- Pour respecter nos obligations en matière de santé, sécurité et sûreté;
- Pour prévenir les fraudes ;
- Pour le suivi de votre activité lorsque vous utilisez les outils et applications informatiques fournis par l'Ecole conformément à la Charte informatique;
- Pour nous conformer aux dispositions légales et réglementaires, et notamment pour l'obtention et la divulgation des données personnelles requises par la loi, les organisations ou les pratiques judiciaires afin de respecter les obligations légales qui nous sont imposées;
- Pour fournir des références à des tiers, avec votre consentement préalable.

3. Sur quelle base juridique se fonde le traitement de ces données?

a. Nécessité contractuelle

La base juridique du traitement de vos données à caractère personnel repose sur l'article 6, paragraphe 1 c) du RGPD : la nécessité contractuelle, la nécessité statutaire, conformément au Statut du personnel détaché des Ecoles européennes.

b. Respect d'une obligation légale à laquelle l'Ecole est soumise

Lorsqu'un traitement de données à caractère personnel est nécessaire pour satisfaire à une obligation légale à laquelle l'Ecole est soumise, les informations peuvent être transmises aux autorités nationales (obligations fiscales ou relatives à la sécurité sociale).

c. Respect d'une obligation légale en vertu du droit du travail, de la sécurité sociale ou de la protection sociale

Lorsque le traitement de catégories particulières de données à caractère personnel est nécessaire, comme des informations relatives à la santé du personnel détaché, l'Ecole traitera ces informations.

d. Autorisation accordée par le droit de l'Etat membre

Lorsque le traitement de données à caractère personnel relatives à des condamnations pénales et à des délits est autorisé par la législation

2018-10-D-57-fr-1 4/7

nationale en vue de l'accès à une activité liée à l'éducation⁴, ces informations seront traitées par l'Ecole.

e. Consentement

Le consentement du membre du personnel détaché sera demandé lorsque le traitement des données à caractère personnel est nécessaire pour fournir une référence à un employeur potentiel ou futur.

4. Qui a accès à vos données personnelles et avec qui les partageons-nous?

Les données personnelles collectées par l'Ecole seront traitées par l'Ecole.

Pour faciliter la gestion des activités de l'Ecole, les membres du personnel utilisent des logiciels et solutions IT fournis par des prestataires de services (e.g., SMS, O365, SAP). Des accords contractuels sont en place pour s'assurer que ces prestataires sont en parfaite conformité avec les dispositions du RGPD, et qu'ils agissent en accord avec les instructions spécifiques de l'Ecole.

Les données à caractère personnel relatives aux membres du personnel détaché ne seront traitées que par les membres du personnel qui ont un besoin légitime d'accéder à ces informations, aux fins décrites ci-dessus.

L'Ecole ne divulguera pas vos données personnelles en dehors de l'Union européenne.

a. Au sein du système des Ecoles européennes

Dans certaines circonstances, nous devrons partager vos données personnelles avec les autres parties prenantes du système des Ecoles européennes, telles que :

- Le Bureau du Secrétaire général des Ecoles européennes, à des fins administratives et de gestion des ressources humaines;
- Les membres des différents Conseils, Comités et groupes de travail des Ecoles européennes dont vous faites partie, afin d'en assurer le bon fonctionnement;
- Les autres Ecoles européennes, à des fins administratives⁵;
- Votre inspecteur national, aux fins des évaluations statutaires et de la gestion de la performance.

b. Tiers

Dans certaines circonstances, nous devrons partager vos données à caractère personnel avec des tiers lorsque la loi l'exige, lorsque cela est

2018-10-D-57-fr-1 5/7

⁴ Loi du 8 août 1997 relative au casier judiciaire central

⁵ Participation à des formations et réunions

nécessaire pour administrer la relation de travail que nous entretenons avec vous ou lorsque nous avons obtenu votre consentement préalable.

Par conséquent, nous communiquerons vos données personnelles :

- à CIPAL, afin de calculer votre salaire;
- aux services externes de protection et de prévention au travail;
- à l'entreprise de sécurité, à des fins de sécurité telles que pour garantir votre accès à l'Ecole;
- à la Cour des comptes, si nécessaire, à des fins d'audit;
- à des tiers, tels qu'un employeur potentiel ou futur, uniquement lorsque le membre du personnel détaché nous a donné son consentement préalable.

Nous exigeons de ces tiers qu'ils respectent l'intégrité et la confidentialité de vos données et qu'ils les traitent conformément au RGPD et à la législation nationale applicable en matière de confidentialité des données à caractère personnel. Nous n'autorisons pas les prestataires de services tiers à utiliser vos données personnelles à leurs propres fins. Nous ne leur permettons de traiter vos données personnelles que selon nos instructions, et seulement à des fins spécifiques.

5. Combien de temps vos données seront-elles conservées?

Les dossiers du personnel, aussi bien sur support papier qu'électronique, sont conservés pendant toute la carrière du membre du personnel et trente ans après la fin de son détachement une fois son dossier clôturé, conformément à l'Annexe III du Statut du personnel détaché.

Un dossier est clôturé lorsqu'il est constaté que plus aucun document ne doit y être ajouté ou en être enlevé en vue de l'accomplissement de toutes les obligations du membre du personnel détaché comme de celles des Ecoles européennes ou du Bureau du Secrétaire général, en application du Statut du personnel détaché.

La mention d'éventuelles sanctions disciplinaires et les pièces relatives à la procédure disciplinaire sont radiées dans le délai prévu dans les dispositions particulières du Statut du personnel détaché⁶. Ce délai prend cours le 31 décembre de l'année civile au cours de laquelle est prononcée la sanction disciplinaire.

Lorsqu'un recours ou une demande en justice a été introduit par le membre du personnel détaché à l'encontre de l'Ecole ou du Bureau du Secrétaire général, par un tiers à l'encontre de l'Ecole ou du Bureau du Secrétaire général en relation avec des faits imputés au membre du personnel détaché ou lorsque ce dernier y est impliqué, même de manière accessoire, ou par l'Ecole ou le Bureau du Secrétaire général à l'encontre du membre du personnel détaché, le délai susmentionné est suspendu jusqu'au prononcé d'une décision définitive.

2018-10-D-57-fr-1 6/7

-

Article 75.8 du Statut du personnel détaché :

La mention dans le dossier individuel de l'avertissement par écrit est radiée après un délai de trois ans. La mention dans le dossier individuel du blâme est radiée après un délai de six ans.

6. Quelles sont les mesures prises pour protéger vos données personnelles ?

La protection et la sécurité des données revêtent une importance capitale pour l'Ecole. Nous avons confié des responsabilités précises en matière de protection de la vie privée et de sécurité. Nous prenons des mesures appropriées pour garantir leur sécurité en ligne et leur sécurité physique ainsi que pour éviter tout risque de perte ou d'altération ou d'accès non autorisé aux données, en tenant compte du risque représenté par le traitement et la nature des données protégées.

Nous limitons également l'accès aux bases de données contenant des données à caractère personnel aux personnes autorisées, ayant un intérêt légitime à accéder à ces informations, en vertu des buts décrits ci-dessus.

7. Quels sont vos droits?

En ce qui concerne le traitement de vos données à caractère personnel, vous disposez du droit à l'information et du droit d'accéder à vos données à caractère personnel, ainsi que du droit de rectification, d'effacement et d'opposition au traitement.

Afin de faciliter l'exercice de vos droits, vous pouvez introduire votre demande à l'adresse UCC-DPO-CORRESPONDENT@eursc.eu.

L'Ecole répondra à votre demande sans retard, et au plus tard dans un délai d'un mois. Au cas où l'Ecole refuserait d'accéder à votre demande, elle vous informera des motifs d'une telle décision.

Nous vous informons du fait que si vous vous opposez à certaines activités de traitement ou si vous nous demandez de supprimer vos données à caractère personnel, l'Ecole pourrait ne pas être en mesure de poursuivre sa relation de travail avec vous.

8. Qui devez-vous contacter en cas de plainte?

Si vous considérez que l'Ecole ne respecte pas les lois applicables en matière de protection des données (notamment le RGPD) ou que vos droits ont été violés lors du traitement de vos données à caractère personnel, vous disposez d'un droit de recours et vous pouvez contacter l'Autorité Nationale de Protection des Données.

9. Changements apportés à cette Déclaration de Confidentialité

Nous nous réservons le droit d'actualiser notre Déclaration de Confidentialité. Nous vous ferons parvenir une nouvelle Déclaration de Confidentialité dans le cas où des modifications substantielles y seraient apportées.

2018-10-D-57-fr-1 7/7